



Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME

7 Juillet 2020 – 19h00

Compte-rendu de séance

L'an DEUX MIL VINGT, le DIX JUIN à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 05/06/2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, COURTOIS Sylvie, DELOFFRE Bernard, LEMAIRE Françoise, LELEU Marc, BAHEUX Claudine, DUCLERMORTIER David, HOSSELET Christine, JEUNE Anthony, LOCQUET Julie, PANIEN Baptiste, GOSSELET Nathalie, DRAUX Stéphane, POTDEVIN Michèle, LAURENT Bernard, LOCQUET Pierre-Marie, DUMETZ Nathalie -		Présents :	15
Absents excusés : COURTOIS Sylvie, PANIEN Baptiste, DRAUX Stéphane --		Absents :	4
Absents : LOCQUET Pierre-Marie -			
Procurations : COURTOIS Sylvie à CHEMSI Ludivine, PANIEN Baptiste à BEAUVOIS Philippe, DRAUX Stéphane à LOCQUET Julie --		Procurations :	3
Mr JEUNE Anthony assure le secrétariat.		Volants :	18

• **Lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 10 Juin 2020**

Observations : Néant

ORDRE DU JOUR :

1. Décisions sur délégation CM – Rapport du Maire
2. Election des délégués au SIDEC
3. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Proposition à la DGFIP
4. Rénovation et mise en accessibilité du cimetière – Demande de subventions
5. Jury Criminel – Tirage au sort – Liste annuelle 2021

1. Rapport du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation du CM (Art. L.2122-22 du CGCT)

Décision du Maire n° 2020-01 du 23/06/2020 – Rénovation et mise en accessibilité / Cimetière Communal – Maîtrise d'œuvre (CIBLE VRD)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;
- Vu la Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par Délibération en date du 10/06/2020 ;
- Considérant la nécessité de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et mise en accessibilité du cimetière communal à un bureau d'études ;
- Considérant que cette prestation est prévue au Budget Primitif 2020 – Article 2315 – de la Commune ;
- Considérant que la proposition faite par le Cabinet CIBLE VRD à MASNIERES, pour un montant de 18.900,00 Euros HT, est satisfaisante ;
- Vu le projet de convention établi à cet effet ;

- Ø DE CONFIER la mission de Maîtrise d'œuvre relative à la rénovation et la mise en accessibilité du cimetière communal au Cabinet CIBLE VRD à MASNIERES, pour un montant global de 18.900,00 Euros HT
- Ø DE SIGNER la convention de Maîtrise d'œuvre, qui sera jointe à la présente décision, ainsi que tout document y afférant.
- Ø D'IMPUTER cette dépense à l'article 2315 du Budget Communal.

2. Election des délégués au SIDEC

M. le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il est nécessaire de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des Délégués de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME qui siégeront au comité syndical du SIDEC, soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, conformément aux statuts du syndicat.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède aux opérations de vote

<u>DELEGUES TITULAIRES</u>		<u>DELEGUES SUPPLEANTS</u>	
a - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18	a - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
b - à déduire (bulletins blancs ou nuls)	2	b - à déduire (bulletins blancs ou nuls)	2
c - Nombre de suffrages exprimés (a-b)	16	c - Nombre de suffrages exprimés (a-b)	16
d - Majorité absolue	9	d - Majorité absolue	9

Nom - Prénom	Suffrages obtenus
IVANEC Bruno	16
BEAUVOIS Philippe	16

Ayant obtenu la majorité absolue.

Ont été proclamés délégués titulaires :

- IVANEC Bruno
- BEAUVOIS Philippe

Nom - Prénom	Suffrages obtenus
DUCLERMORTIER David	16
LELEU Marc	16

Ayant obtenu la majorité absolue.

Ont été proclamés délégués suppléants :

- DUCLERMORTIER David
- LELEU Marc

Decision :	Adopté
DCM n° 2020-22	• Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

3. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Proposition à la DGFIP

M. le Maire expose à l'Assemblée que suite à l'élection du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs, conformément aux dispositions de l'article 1650-1 du C.G.I.

Cette commission, présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué, est composée de SIX membres titulaires et SIX membres suppléants. La désignation de ces Commissaires est effectuée par le directeur régional des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, établie en nombre double (12) par le conseil municipal.

M. le Maire propose la liste suivante :

Commissaires Titulaires:

Commissaires Suppléants:

BONCHE Alain	FONTAINE NOTRE DAME	DINOIR Olivier	FONTAINE NOTRE DAME
CARREZ Léone	FONTAINE NOTRE DAME	DONVEZ Jean-Pierre	FONTAINE NOTRE DAME
DEFOSSEZ Alain	FONTAINE NOTRE DAME	DEBARGE Guillaume	FONTAINE NOTRE DAME
LOURDEL José	FONTAINE NOTRE DAME	PREVOST Luc	FONTAINE NOTRE DAME
POTDEVIN Michèle	FONTAINE NOTRE DAME	PANIEN Baptiste	FONTAINE NOTRE DAME
LEVEQUE Thierry	ANNEUX	LAUDE Xavier	SAILLY LEZ CAMBRAI
TARDIEU Claudine	FONTAINE NOTRE DAME	DECAUDAIN Jean-René	FONTAINE NOTRE DAME
RICBOURG Arthur	FONTAINE NOTRE DAME	CHAUWIN Daniel	FONTAINE NOTRE DAME
JACQUEMART Gérard	FONTAINE NOTRE DAME	BEAUVOIS Evelyne	FONTAINE NOTRE DAME
VERDY Didier	FONTAINE NOTRE DAME	BONNERRE Marc	FONTAINE NOTRE DAME
DELOFFRE Bernard	FONTAINE NOTRE DAME	LAURENT Bernard	FONTAINE NOTRE DAME
MOREAU Gustave	NEUVILLE SAINT REMY	BRIDELLE Marie-Louise	GRAINCOURT L.HAVRINCOURT

Decision :	Adopté
DCM n° 2020-23	• Pour : 16 • Contre 0 • Abstentions : 0

4. Rénovation et mise en accessibilité du cimetière – Demande de subventions

M. le Maire expose à l'assemblée que les travaux de rénovation et mise en accessibilité du Cimetière Communal, peuvent faire l'objet de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département du Nord au titre de l'Aide Départementale aux « Villages et Bourgs ».

Il soumet à l'assemblée l'estimation du maître d'œuvre, le Cabinet CIBLE à MASNIERES, dont le montant s'élève à la somme de **274 440,00 euros HT**, en vue de l'octroi des subventions susceptibles d'être allouées à la Commune par le Préfet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et le Président du Département au titre de l'Aide Départementale aux « Villages et Bourgs » - Programmation 2020.

Il présente le plan de financement de cette opération et demande au conseil municipal d'approuver les travaux de rénovation et mise en accessibilité du Cimetière Communal, conformément à l'estimation présentée.

d'approuver le coût prévisionnel de cette opération.

de solliciter l'attribution d'une subvention au taux de **30%**, soit un montant de **82 332,00 Euros** au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et **50 %**, soit un montant **137 220,00 Euros** au titre de l'Aide Départementale aux « Villages et Bourgs »

Decision :	Adopté
DCM n° 2020-24	• Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

5. JURY CRIMINEL – Tirage au sort – Liste annuelle 2021

Il est proposé au conseil municipal de procéder au tirage au sort de la liste préparatoire du Jury Criminel, à partir de la liste électorale générale. Pour la commune de Fontaine Notre Dame, le nombre de personnes à désigner est fixé à trois. Le résultat du tirage au sort est le suivant :

N° L.E.	Nom - Prénom
783	LARIVIERE épouse CABANERO Monique
1082	POUILLAUDE épouse DAZIN Gisèle
538	FORQUES Fabrice

Les présentes délibérations (DCM 2020-22 à 2020-24) peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de leur publication (Affichage), devant le Tribunal Administratif de Lille.

Le Maire,

Bruno IVANEC

